
CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190 et 191.)

« Alger, le 7 avril 1736.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire, il y a plus d'un
» mois; mais, comme le bâtiment qui devait porter ma
» lettre a changé de destination, et que j'ai été obligé de
» me servir de l'occasion d'un bateau de ce pays, qui
» allait à Bône, et que les temps contraires ont retenu
» longtemps, et même une fois obligé de revenir dans ce
» port, je crains fort que vous n'avez crû avoir juste
» sujet de me taxer de négligence. Vous connaîtrez
» par la lettre dont je parle que ce n'avait été rien moins
» que cela qui m'avait empêché de vous faire plutôt ré-
» ponse, et je vous prie d'être bien et pour toujours
» persuadés de mon empressement à m'acquitter de
» tout ce que je vous dois.

» Je fais embarquer sur patron Roussin deux Fran-
» çais, que le Dey a rendus il y a trois jours; ils avaient
» été pris sur une galiote espagnole, passant d'Alicante
» à Oran. Ceite galiote, attaquée par Issouf Raïs, com-
» mandant un brigantin de 80 hommes et par deux ga-
» liotes, après s'être bien défendue, avait été obligée de
» se rendre, et, comme plusieurs Algériens avaient été
» tués ou blessés dans l'action, comme d'ailleurs quel-
» ques brigantins d'Ivice avaient enlevé depuis peu sur
» la côte plusieurs bateaux de blé, et comme encore tout

» ce qui a rapport à Oran devient tous les jours de plus
 » en horreur dans ce pays, M. de Jonville, qui, à mon dé-
 » faut, parceque je suis encore dans une impossibilité
 » presque totale de sortir (1), M. de Jonville, dis-je, qui
 » s'est donné tous les mouvements nécessaires en cette
 » occasion, y a trouvé des difficultés auxquelles nous
 » ne nous serions jamais attendus ; un des Français
 » avait eû le bonheur de cacher les deux patentes ; mais,
 » comme Issouf prétendait trop bien les avoir fouillés
 » (l'on peut juger à quelle intention) pour que ces pa-
 » tentes lui eussent échappé, l'on a voulu soutenir
 » qu'elles étaient fabriquées ici ; les emportements du
 » Dey ont été inexprimables, et ceux du Cazenadar, qui
 » était intéressé pour un quart dans la prise, ainsi que
 » l'Écrivain des chevaux, ont encore été plus loin ; ils
 » veulent toujours se persuader que les Français doi-
 » vent se joindre aux Espagnols pour venir détruire ce
 » pays ; les nouvelles, ont ils dit à M. de Jonville, qu'ils
 » en ont, sont bien détaillées et certaines, et de là quelles
 » menaces n'ont-ils pas fait et quelles malédictions
 » n'ont-ils pas données au nom Français. Ils ont juré
 » qu'il ne rendraient plus aucun Français qui se trouve-
 » rait dans le cas de ceux en question. Dans l'appréhen-
 » sion qu'ils ne veuillent tenir parole, et que cela n'en-
 » traîne des suites préjudiciables au bien du commerce,
 » j'ai l'honneur d'en écrire à M. le Comte de Maurepas,
 » afin que, s'il le juge à propos, il ordonne à tous les
 » Consuls d'Espagne et d'Italie d'obliger les Français qui
 » voudront passer de leur Échelle en d'autres endroits,
 » particulièrement à Oran, de ne s'embarquer que sur
 » des bâtimens de la Nation ; peut-être, Messieurs, vous
 » jugerez ma représentation convenable, et j'espère
 » qu'en ce cas vous l'appuyerez d'autant plus volontiers
 » que, par ce que vous apprendrez des deux Français

(1) M. Taitbout était alité depuis plusieurs mois, souffrant de douleurs rhumatismales.

» que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous connaîtrez
 » que l'intérêt général est souvent compromis pour des
 » gens qui, très-assurément, n'en valent guère la peine,
 » l'un de ces Français est établi depuis sept ans à Ali-
 » cante et s'y est marié; l'autre y est seulement établi
 » depuis trois ou quatre ans.

» Patron Roussin va charger à Bône, et de là à Mar-
 » seille, et, peut-être un bâtiment que M. Martin charge
 » ici, arrivera plutôt que lui; mais je n'ai pas laissé que
 » de le préférer, parceque ce pays est toujours turbulent
 » et qu'il est trop à craindre souvent qu'on ne s'y ré-
 » pente d'avoir bien fait. D'ailleurs, c'est que les gens de
 » la galiote étant venus hier chez moi pour la troisième
 » fois depuis peu, et, ayant plus d'un quart d'heure fait
 » tapage, j'ai été enfin obligé de les faire sortir. Sur les
 » plaintes qu'ils en ont été porter au Dey, il a trouvé que
 » j'en avais beaucoup trop fait et s'est répandu dans de
 » très-grandes menaces, de sorte que j'appréhenderais
 » que ces gens ne fussent en quelque risque.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 12 septembre 1736.

» MESSIEURS,

» Permettez-moi je vous prie, de vous envoyer les let-
 » tres ci-jointes pour que vous ayez la bonté de les faire
 » passer à leurs adresses par les premières occasions.
 » Nous sommes menacés ici d'une très longue déten-
 » tion; les petits corsaires commencent déjà à sortir, et
 » le premier vaisseau partira, dit-on, dans quinze jours.
 » L'Amiral est mort dans les derniers jours d'août; un
 » renégat, nommé Soliman Partal Reïs lui a succédé et
 » je compte qu'il sera bien moins méchant homme que
 » son prédécesseur.

» Il m'est échappé dernièrement de vous informer,
 » Messieurs, que la chaloupe laissé par le patron Besse,
 » à Bougie, était vendue; quoique l'on ait pu faire, il n'a
 » pas été possible d'en tirer plus de dix-sept piastres de
 » ce pays, et nous n'avons pas jugé qu'il convint de l'ex-
 » poser plus longtemps à se gâter, ni de risquer les frais
 » de la faire venir ici, dans l'espérance qu'elle y serait
 » mieux vendue.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 3 novembre 1736 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins que *les cinq vaisseaux, qui restent maintenant aux gens de ce pays sont tous à la mer*; ils ont mis à la voile du 22 au 29 octobre. — Il s'est vu obligé de faire quelques petits présents à l'occasion de la promotion du nouvel Amiral.

« Alger, le 27 novembre 1736.

» MESSIEURS,

» L'affaire de la galiote n'aura point de suites, au moins
 » pour un temps, le Ministre paraissant vouloir bien
 » croire, que j'ai fait ce qui se pouvait quant à la négocia-
 » tion, et l'a mise de côté comme tant d'autres.

» Les gens à qui cette galiote appartient pourront bien
 » l'envoyer chercher à Marseille, parce qu'ils trouvent
 » qu'on n'y en offre pas assez; le Dey a dit qu'il ne s'en
 » voulait plus embarrasser et qu'ils fissent comme ils le
 » jugeraient à propos.

» Quant à l'emportement dans lequel le Dey était entré
 » au sujet de Mamet Raïs (1) et de quelques autres que

(1) V. la notice.

» j'avais chassés de la maison consulaire, non seule-
 » ment comme Messieurs l'ont présumé, il n'en était
 » plus question au moment qu'ils m'écrivaient, mais
 » même dès deux mois auparavant ; je l'ai jugé de cho-
 » ses qui m'ont été dites de la part du Dey, et d'autres,
 » qui m'ont été rapportées, lesquelles m'ont d'autant
 » mieux persuadé, qu'il a joint quelques effets aux dis-
 » cours. Toutes les suites de cet emportement auront
 » donc été et seront que, après que mes confrères au-
 » ront obtenu de suivre l'exemple que je leur avais donné
 » de porter une épée, je suivrai celui qu'ils se sont trop
 » hatés de me donner pour la quitter ; car je puis vous
 » assurer, Messieurs, que, sans leur trop grande préci-
 » pitation, il n'en aurait pas même été cela, et que l'usage
 » que j'avais établi durerait encore.

» C'est à vous seuls, Messieurs, à qui j'ai l'honneur de
 » dire ceci ; j'estime qu'on ne saurait être trop attentif à
 » ne rien laisser échapper qui soit au désavantage de
 » personne ; mais vous souhaitez de savoir ce qui se
 » passe ; il est nécessaire que vous le sachiez, et une
 » chose entraîne l'autre. Je sais que, loin qu'il convienne
 » de s'entêter sur des distinctions et autres choses qui
 » très-souvent ne sont que de pures vétilles, ou n'inté-
 » ressent que la personne du consul, il suffit de se mé-
 » nager de ces différents cotés là du mieux qu'on le peut ;
 » il est des occasions où il les faut sacrifier ; il ne s'agit
 » alors que de faire ce sacrifice avec le plus de bien-
 » séance qu'il est possible, et d'une façon à en tirer
 » parti pour d'autre chose ; en un mot, que l'objet d'un
 » consul est le bien du commerce, et que c'est là que
 » tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait se doit rapporter.

» Ce que j'ai fait distribuer des présents que vous
 » avez envoyés a été d'autant mieux reçu que nous ap-
 » prochons du Ramadan. Les châtaignes surtout ont été
 » fort fêtées. Le Dey en voyant celles qu'on lui apportait,
 » s'est beaucoup récrié, et a dit, comme bien d'autres
 » l'ont fait, qu'il n'en avait jamais vu de si belles ni de

» si grosses; cela m'a fait prendre le parti d'en réserver
 » un quintal, que j'ai fait mettre dans du sable afin de les
 » conserver et de les pouvoir donner à l'Amiral, qui est
 » maintenant en course, et au Cazenadar, parti le 11 du
 » mois passé pour aller devers Oran, tâcher d'y met-
 » tre fin à des troubles qui duraient depuis longtemps
 » entre le Bey et les Mores de ces quartiers là.

» Chériff, Raïs d'une corvette sortie il avait deux mois
 » et demi, est rentré le vingt sans prises, et le vaisseau
 » du Beilik est revenu hier, 66^e jours d'après son départ,
 » n'ayant pour tout butin que 250 sacs de blé qu'il a,
 » près de Madère, enlevé d'un bâtiment que l'équipage
 » avait abandonné pour se sauver.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, 15 avril 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins, que les trois vaisseaux sur le compte desquels les Algériens étaient si fort en peine, les ayant crû pris par les Espagnols, sont rentrés à la fin de mars, accueillis avec une grande allégresse, bien qu'ils ne ramenâssent aucune prise.

« Alger, le 27 mai 1737.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu le 29 avril la lettre que vous m'avez fait
 » l'honneur de m'écrire le 26 mars. Je souhaiterais fort
 » que ma santé me permit d'y répondre et de continuer à
 » vous informer de ce qui peut mériter ici votre atten-
 » tion; mais je souffre d'une façon si extraordinaire de-
 » puis six semaines, que je suis forcé de me priver de

» cet honneur (1) ; je ne saurais cependant, qu'au moins
 » je vous apprenne, Messieurs, que le Dey a paru
 » aussi charmé qu'édifié de la charité et de la généro-
 » sité que vous avez exercées envers les esclaves que
 » vous avez eû la bonté de faire passer ici ; il a dit plu-
 » sieurs fois que c'était un procédé de vrais amis. Le
 » capitaine Gippier n'a rien demandé au delà des provi-
 » sions que vous lui aviez fait donner pour les esclaves
 » passagers.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 4 août 1737.

» MESSIEURS,

» Je vous suis infiniment redevable de la part que
 » vous voulez bien prendre à ma santé ; heureusement,
 » la nature et un régime tout contraire à celui qui m'a-
 » vait d'abord été conseillé, m'ont guéri de l'incommo-
 » dité qui m'était survenue, et que l'insuffisance des
 » docteurs de ce pays n'avait d'abord fait qu'augmenter.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous mander, Messieurs,
 » combien le Dey avait été touché de la charité et de la
 » générosité que vous avez exercées envers les Maures
 » que vous avez bien voulu renvoyer ici (2) ; plusieurs
 » de ces gens là, répandus dans la ville, et dont quel-
 » ques uns y sont resté, en ont parlé chacun de leur

(1) Les lettres particulières de M. le chancelier de Jonville, nous apprennent, en effet, que M. Taitbout était accablé de rhumatismes, qui malgré son énergie, le mettaient souvent hors d'état de continuer son service.

(2) Ces Algériens avaient été pris à Collioure, où la tempête les avait jetés ; on les envoya à Marseille, où l'amirauté s'en saisit pour les mettre sur les galères ; les Échevins les réclamèrent et les firent passer à Alger.

» coté, et cela, comme vous vous y êtes justement attendu, a produit un très-bon effet.

» Un d'entre eux surtout, qui se dit parent du Cazanadar, a fait merveille. C'est un grand garçon, qui s'est sauvé l'hiver dernier des galères d'Espagne; à peine débarqué, il a couru à la maison du Dey, et il y a conté en présence du Dey, du Cazanadar, des quatre Grands Écrivains et autres Officiers du Gouvernement l'histoire de son évasion des galères, de ses peines pour sortir d'Espagne, de son arrivée en France, de sa traversée jusqu'à Marseille, et enfin de tout le bon traitement qu'il y a reçu; cela venant à la suite du reste, en a paru valoir plus encore; c'a été regardé comme la parfaite conclusion d'une aventure très intéressante, et si bien, que, votre générosité servant d'exemple à celle du Dey et du Cazanadar, ils ont entre eux deux donné 50 à 60 sequins au fidèle historien; ce qui a parfaitement couronné l'œuvre pour lui, l'a mis en état de paraître deux jours après, vêtu comme un petit seigneur, et lui a donné lieu de bénir encore davantage cette bienheureuse terre de France, où, le pied une fois mis, il avait secoué toutes ses misères, et tout à coup passé dans un état de félicités qu'il voyait accroître chaque jour. Agréez, Messieurs, s'il vous plaît, que je vous marque ma reconnaissance particulière de ce que vous avez bien voulu faire dans l'occasion dont il s'agit; cela m'a mis en état de vous mieux servir; j'ai chargé le Drogman de bien faire sentir, entre autres choses, de quelle manière vous vous y preniez, lorsqu'il s'agissait de gens avec qui la générosité pouvaient être placées; que, bien loin qu'il s'agit alors de services surpris et forcés, il ne fallait pas seulement vous exciter, de vous-mêmes, Messieurs, vous faisiez infiniment plus qu'on ne pouvait, non pas attendre, mais désirer.

» Le Chériff, parti de ce port le deux mai, est rentré le 31 du passé avec deux prises, qu'il a faites dans le Ca-

» nal d'Angleterre; l'une est une petite flute Danoise,
 » l'autre une flute de Lubek; on estime qu'elles ne pro-
 » duiront pas moins de 20,000 piastres; il y avait sur la
 » première un jeune Français nommé Butault, neveu de
 » M. Butault consul à Bergues, ou il s'était embarqué;
 » à peine eut-il mis pied à terre, qu'il fut conduit devant
 » le Dey, qui l'envoya à la maison consulaire sans que
 » j'eusse fait aucune démarche, puisqu'on y ignorait
 » encore qu'aucun chrétien eut été débarqué.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 7 août 1737 (résumé).

M. Taitbout informe MM. Les Échevins qu'il a découvert des nouvelles fraudes pour éviter le paiement des droits; ce commerce illicite se fait comme toujours par l'intermédiaire de Français, qui consentent à servir de prête-noms pour les expéditions de marchandises; M. Natoire, ex-chancelier se trouve mêlé à cette affaire véreuse, dont la découverte a été due au protêt d'une lettre de change tirée par MM. Meichens par le sieur Naftaly Busnach (1), marchand juif d'Alger. — Le Consul ajoute qu'il rapatrie M. Butault, dont il a été question dans la lettre précédente.

Alger, le 3 décembre 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins qu'il n'a pu obtenir aucun éclaircissement de la part du Juif Naftaly Busnach, dont il est question dans la lettre précédente;

(1) Très probablement le grand-père de celui qui devait, soixante ans plus tard, jouer un rôle si important et finir d'une façon si tragique.

il n'a pas voulu *desserer les dents*. Messieurs de la Chambre feront bien d'entendre à ce sujet M. de Jonville qui est parti le 26 novembre pour Marseille, ou il va passer quelque temps, et qui est très au courant de l'affaire.

« Alger, le 4 décembre 1737.

» MESSIEURS,

« J'avais compté vous informer de la malheureuse
 » affaire arrivée à M. Pilot, (1) affaire qui intéresse tous
 » les Français qui sont ici, et à laquelle, en mon particu-
 » lier, j'ai dû prendre et j'ai pris toute la part imaginable ;
 » mais le détail aurait pu vous en paraître long, et cer-
 » tainement vous l'eussiez trouvé affligeant.

» M. de Jonville, au reste, a dit qu'il vous le ferait, et
 » s'est chargé de vous entretenir aussi de plusieurs
 » autres choses, dont quelques-unes pourront être
 » comme le contre-poison de celle-ci, parce que vous
 » verrez que, si on a lieu de se plaindre d'un côté,
 » de l'autre il y a lieu d'être content. M. de Jonville n'aura
 » pas beaucoup de nouvelles à vous rapporter.

» De deux galères sorties depuis que j'ai eû l'honneur
 » de vous écrire, l'une, bien heureuse d'être échappée à
 » une barque Espagnole, est rentrée sans prise, le Rais
 » Issouf ayant le bras cassé, et l'autre, ayant rapporté

(1) Le 31 octobre 1737, M. Jean Antoine Piloti, prêtre de la Mission, fut arrêté par les Noubadjis de la Casbah, qui le trainèrent devant le Dey, en l'accusant d'avoir voulu prendre le plan de la forteresse. Le Consul, quoique sollicité d'agir par M. le Vicaire-Apostolique Faroux, s'en rapporta au Dragman, dont l'opinion fut qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant Ibrahim condamna le malheureux à recevoir quatre-vingt coups de bâton sur la plante des pieds, et la sentence fut exécutée immédiatement avec tant de violence, que le patient en resta longtemps estropié. Beaucoup de personnes crurent que M. Taitbout eut pu agir plus énergiquement.

» quelque butin, n'est pas ressortie depuis ; la corvette de
» l'Écrivain des chevaux, sortie depuis le vingt septem-
» bre, donne ici de l'inquiétude ; les vaisseaux n'en
» donneront ni d'une part ni d'une autre ; ils ne sortiront
» point cette année ; le Dey lui-même me l'a dit. Une
» barque de l'Écrivain des chevaux est rentrée depuis
» quatre jours sans avoir rien fait, il n'en est pas de
» même d'un chebek appartenant à Issouf, dont je viens
» de parler. Ce chebec, qui est aujourd'hui dehors pour
» la troisième fois depuis deux mois, est rentré la pre-
» mière apportant dix-sept chrétiens, un bâtiment
» chargé de vin, et 150 piastres, et la deuxième, appor-
» tant douze chrétiens et laissant derrière elle une
» barque chargée de châtaignes, mais que l'on croit in-
» terceptée par les vaisseaux de la Religion ou périe.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 9 janvier 1738.

» MESSIEURS,

» Le chebek du nommé Issouf Raïs, dont j'ai eü l'hon-
» neur de vous parler dans ma lettre du trois du passé,
» a depuis encore amené deux prises assez considéra-
» bles pour un bâtiment de cette espèce ; les autres
» petits bâtiments n'ont rien fait, où, du moins, très peu
» de choses ; même, une barque de l'Écrivain des che-
» vaux est rentrée le deux du mois dernier sans prises ;
» cela avait étonné, la fortune ayant coutume d'accom-
» pagner les bâtiments de cet Écrivain, et faisait d'autant
» plus raisonner, que sa corvette étant absente depuis
» deux mois et demi, et les vaisseaux de Malte ayant
» couru dans ces mers, on la croyait enlevée ; mais
» il a été grandement dédommagé de ses disgrâces
» par le retour de cette même corvette, arrivée le vingt.

» Elle est revenue ayant à bord 38 hommes et 10 femmes, 6,400 monnaies d'or de 3 sequins chacune, et quelques marchandises et effets, le tout enlevé d'un bâtiment Portugais pris en vue des Açores. Ce bâtiment, qu'on estime valoir 18,000 piastres, avec le reste de sa cargaison, consistant en huile et en sucre, n'est pas encore arrivé, ayant eu chasse de deux vaisseaux de guerre Hollandais, ainsi que le Corsaire; il s'était comme échoué du côté de Tanger, et, les chaloupes de ces vaisseaux ayant été le remettre à la mer, il a été conduit à Gibraltar, où le Rais de la Corvette a de Tanger dépêché deux hommes pour le réclamer.

» Le Drogman étant mort dans la nuit du 27 du passé, j'ai, pendant cinq jours, fait inutilement tout ce que j'ai pu pour prendre un homme de poids, de capacité, et qui entendait le Français; en un mot, tel que je savais et que chacun convenait qu'il le fallait; mais le Dey, qui, sur de premières représentations, s'était emporté jusqu'à dire qu'il ferait sur le champ couper la tête à quiconque on lui nommerait, ou qu'il saurait avoir réunir des vues pour être Drogman, et à qui il avait fallu me contenter de demander quelques jours pour qu'il pût lui-même faire mieux ses réflexions, n'a pas été plus touché des secondes représentations que je lui ai faites; et comme les plus grands d'ici, sans oser seulement avoir un entretien avec moi, se contentaient de me faire dire qu'ils entraient dans mes raisons et dans mes peines, il m'a fallu enfin recevoir un jeune renégat, créature du Dey, qui ne sait pas un mot de français, et parle à peine quelques mots Turcs; j'ai pris un homme pour lui apprendre l'une et l'autre langue, et tâcherai d'ailleurs de tirer de lui le meilleur parti que je pourrai; la faveur que le Dey lui a si extraordinairement marquée m'en sera, je l'espère, un moyen. Le Dey a fait pis encore, il y a environ un an, avec le Consul Anglais; il ne voulut plus qu'un Drogman dont ce Consul était fort content continuât de servir, et le

» forçâ de prendre un de ses rênégats, sans autre raison,
» sinon que l'un avait besoin, et l'autre non.

» J'ai l'honneur d'être...

» Les gens de Bougie, au lieu de piastres de ce pays là,
» ont envoyé des piastres de Constantine ou d'Alger; je
» l'ai fait représenter au Dey; il paraissait vouloir faire
» justice; mais les Grands Écrivains ont dit qu'on était
» encore bien heureux des les avoir pû tirer telles
» qu'elles étaient, et il a dit comme eux.»

Alger, le 16 mai 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Échevins que les Corsaires continuent à ravager les côtes d'Espagne et d'Italie; il leur annonce que M. Michel (1), prêtre de la Mission est venu à Alger pour remplacer M. Pillot; on attend journellement les vaisseaux qui sont en course et il est arrivé un vaisseau suédois, chargé de divers présents utile à la marine, tels que goudron, fers, cordages, etc. Les vaisseaux Hollandais, chargés des présents des États, sont attendus de jour en jour et d'autant plus impatientement qu'on dit que ces cadeaux seront fort riches.

« Alger, le 24 mai 1738.

» MESSIEURS,

» La corvette de l'Écrivain des chevaux est rentrée il
» y a trois jours sans prises, bien qu'elle ait couru jus-

(1) Nicolas Jean Michel; il arriva le 8 avril 1738, pour remplacer M. Piloti, qui était parti le 28 novembre 1737, encore souffrant de la bastonnade qu'il avait reçue.

» qu'aux Iles Canaries ; hier, Issouf est revenu avec ses
» deux chebeks, amenant vingt Chrétiens qu'il a pris
» dans les mers d'Italie ; ce sont les équipages de trois
» bâtiments que ce corsaire avait enlevés, mais que
» deux barques Génoises armées l'ont forcé d'abandon-
» ner, laissant plusieurs de ses gens dessus. Il n'en fait
» monter le nombre qu'à vingt-quatre. Mais on croit gé-
» néralement qu'il y en avait davantage.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 10 juin 1738.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par un bâtiment
» parti d'ici le 26 du mois passé ; deux jours après sont
» arrivés quatre Pères Rédempteurs Espagnols de
» l'ordre des Trinitaires Déchaussés, qui sont repartis
» la nuit dernière, ayant acheté 164 personnes et laissé
» de leur argent au Beylic plus de 53,000 piastres sévil-
» lanes. Les Rédempteurs partis le 11 février lui en
» avaient laissé du leur tout près de 91,500 (1).

» Il n'y a rien de nouveau par rapport aux corsaires
» de ce port ; j'aurai donc seulement, Messieurs, l'hon-
» neur de vous dire qu'Issouf Raïs s'est depuis trois
» jours remis en mer, montant une demi-galère, qui lui
» appartient, et que celle du Beylik étant prête à sortir
» le 26 du passé, elle eut ordre de désarmer sur le
» champ, et qu'Ali Raïs, qui la commandait, fut non
» seulement dégradé de ce commandement, et de celui
» d'un des deux vaisseaux du Beylik, dont il était Raïs
» depuis plusieurs années, mais qu'il se trouva même,

(1) C'est à cette date que furent délivrés MM. de Saldecagne et d'Aregger, le premier moyennant 22,000 piastres, le second moyennant 10,000.

» afin d'éviter les premières fureurs du Dey, dans l'obli-
» gation de se cacher; son vikilargy du vaisseau, qui
» n'avait pas pris la même précaution, fut arrêté, et
» reçut devant le Dey 500 coups de baton. Le sujet de
» ces disgrâces est qu'une marmite de cuivre qui servait
» à l'usage du vaisseau, s'est trouvée perdue, ou, du
» moins, égarée. Ali Raïs n'est plaint de personne du
» pays, insigne parmi ceux que l'on nomme ici *forfants*;
» on ne lui marquait de la considération que parce que
» le Dey lui avait donné jusqu'alors une protection
» aveugle; quant aux Nations amies de cette Répu-
» blique, elles ne le plaindront point non plus. Il ne
» sortait point qu'il ne pillât tous les batiments Anglais
» qu'il pouvait joindre, et plus encore les Hollandais,
» avec les souverains desquels il souffrait bien impa-
» tiemment que le sien voulut rester en paix, et même,
» autrefois, tant sur mer que sur les côtes, il avait
» donné aux Français plusieurs sujets de se plaindre.
» Le capitaine du port m'a fort assuré qu'Issouf Raïs, le
» plus méchant peut-être de tous les méchants hommes
» qui se trouvent dans ce pays ci, ne tarderait pas à
» avoir le même sort qu'Ali.
» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 31 juillet 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Consuls que les Corsaires sortis en mai et juin sont rentrés sans avoir fait de prise; il ne manque que Chérif Raïs que l'on croit perdu, *l'usage des corsaires étant de rentrer le cinquantième jour au plus tard, prise faite ou non faite*; il y a 90 jours qu'il est parti.

*Lettre de M. Taitbout à MM. les Échevins et Députés de la Chambre
de Commerce de Marseille*

« Alger, le 3 août 1738.

» MESSIEURS,

» Ce matin sont partis d'ici trois vaisseaux de guerre
» hollandais, dont deux y étaient arrivés dès le cinq du
» mois passé, et l'autre seulement le 22. Le comman-
» dant des deux premiers, allant voir le Dey le 6, avait
» fait porter avec lui 5,245 piastres d'Espagne, produit,
» suivant un compte présenté, du bâtiment portugais et
» des marchandises restées à bord, et abandonnées
» l'hiver dernier vers Tétouan par la corvette de l'Écri-
» vain des chevaux ; et, deux jours après, il fit au Dey,
» au Cazenadar et autres de la part de MM. des États les
» présents dont la note est ci-jointe (1). Le Dey, en revan-

(1) *Présents faits au Dey*

- 1/2 pièce de drap écarlate.
- 1/2 pièce de drap vert.
- 1 pièce de damas broché or et argent.
- 2 caftans de drap d'or.
- 2 morceaux d'étoffe très-riche, faits exprès pour servir à des coussins, et de cinq pieds chacun.
- 1 pièce de velours à deux envers, l'un violet, et l'autre rouge.
- 2 pièces de toile d'Hollande.
- 4 pièces de Cambrai.
- 1 couteau à manche d'or, garni de quelques diamans, lequel les Hollandais ont dit au Dey avoir coûté 2,500 écus.
- 1 diamant monté qu'on estime environ 1,000 écus.

Présents au Cazenadar

- 12 pieds de drap écarlate.
- 12 pieds de drap vert.
- 1 Caftan de drap d'or.
- 1 Caftan de velours.
- 1 pièce de toile d'Hollande.
- 2 pièces de Cambrai.
- 1 fusil.
- Une paire de pistolets.

» che, a chargé le commandant de porter à Messieurs
» des États quatre peaux de Tigre, une de Lion, quatre
» Haïks des plus belles qu'on ait vu, quatre ceintures
» de soie, ornées d'or aux extrémités, un Cheval, un
» Lion et un petit Tigre; et il lui a donné, de même qu'à
» l'autre Capitaine, deux haïks assez belles et deux
» peaux de Tigre. Le Caznadar, l'Écrivain des Chevaux
» et le Pétrimelgi ont aussi fait des présents particuliers
» au commandant; le premier lui a envoyé deux peaux
» de tigre et une de lion; le second une peau de tigre et
» une de lion, le troisième quatre peaux de tigre, et le
» Commandant a généreusement partagé ces présents,
» avec le Capitaine du second vaisseau; de cette façon,
» Messieurs, tout le monde a paru content, et les inquié-
» tudes qu'avaient prises Messieurs des États Généraux
» et qui ont occasionné l'envoi des vaisseaux en ques-
» tion et de présents si considérables semblent devoir
» être dissipées. L'on avait néanmoins dit d'abord que
» l'Écrivain des chevaux trouvait que les 5,215 piastres
• n'étaient pas une somme suffisante; mais il n'a pas con-
» tinué sur ce ton, et le Dey, sans avoir rien dit à ce
» sujet, n'a toujours montré d'ailleurs que beaucoup
» d'amitié et de satisfaction. Milord Beaucler, Capitaine
» d'un vaisseau de guerre Anglais, venu ici les mains

Présents à l'Écrivain des Chevaux et à l'Aga des spahis

Tout ce que dessus, à l'exception du fusil et des pistolets.

Le Pétrimelgi,

Le Grand Cuisinier,

Le Petit Cuisinier,

Hassan premier officier de la Chambre du Dey,

Un jeune homme parent du Dey, ont tous eù des présents de quelque considération.

Les Raïs, ayant vaisseau en état de naviguer, ou seulement sur le chantier,

Chacun un caftan de drap.

L'on a fait encore quelques présents en drap à différentes personnes qui sont en faveur et qu'on a cru en état de servir, comme Sidi Moraly et autres.

» vides, ne s'en est pas allé, a beaucoup près, si content
» que l'ont été MM. les Hollandais. Il a très-inutilement
» réclamé un Chebek Anglais confisqué dans ce port et
» l'équipage fait esclave le deux mars, à l'occasion de ce
» que quinze esclaves (1), profitant ce jour-là du temps
» que le Capitaine et presque tous ses gens (les uns et les
» autres Minorquins) étaient à la messe, s'étaient empa-
» rés de ce bâtiment et mis en devoir de se sauver.
» J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 21 janvier 1739 (résumé).

M. Taitbout accuse réception des fruits, liqueurs et confitures que MM. les Échevins ont envoyé pour qu'il en soit fait des cadeaux aux Puissances. Il annonce que M. de Jonville qui est de retour va envoyer les comptes de l'année.

« Alger, le 30 novembre 1739.

» MESSIEURS,

» Le Dey persiste à ne pas donner aux vaisseaux cor-
» saires permission de sortir, et, d'autre côté, les eaux
» de ce port sont telles que ces vaisseaux y dépérissent
» infiniment; de six qu'ils sont, l'on en compte déjà
» trois comme hors d'état de faire à peine une cam-
» pagne. Les petits bâtiments n'ont guère plus de for-
» tune; plusieurs de ceux sortis depuis quatre mois

(1) Une lettre de M. de Jonville, du 27 juin 1739, nous apprend que ces malheureux furent tous égorgés sur place, — le Chebek fut rendu en juin 1739, à la suite d'une lettre du roi d'Angleterre, accompagnée d'un présent de 12,000 piastres.

» sont rentrés sans prise; un d'eux, croyant avoir
» affaire à quelque vaisseau de guerre anglais, a été se
» jeter entre les mains d'un garde-côte Portugais, et ceux
» qui ont fait quelque chose, du moins n'ont rien fait
» de considérable, si ce n'est que, comme la plupart
» étaient des chebeks dont les armements ne coutent
» guère, une prise de peu de conséquence en effet n'aura
» pas laissé que d'être beaucoup pour eux; comme pour
» dédommagement de ces disgraces, des Rédempteurs
» de Portugal arrivés le 27 du mois dernier et partis le
» 16 de celui-ci viennent de laisser ici bien de l'argent,
» ils n'avaient fait paraître que 13,000 cruzades d'or;
» mais il fallait qu'ils en eussent bien 2,000 de plus;
» quoiqu'il en soit, il est revenu au Beylic de ce qu'ils
» avaient apporté 72,000 piastres et davantage, ils ont
» emmené 176 esclaves, dont 165 rachetés et les onze
» autres affranchis par échange (1).
» J'ai l'honneur d'être, etc....»

« Alger, le 7 mars 1740.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu que le 11 février la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'écrire le 30 décembre; en voici quel-
» ques-unes que je prends la liberté de vous recomman-
» der; comme j'attends à chaque instant une polacre,
» qui, de retour de Tunis, doit me passer en France (2),
» où j'aurai l'honneur de vous informer de tout ce que
» vous voudrez bien que je vous apprenne de ce pays ci,
» je me borne pour le présent à vous assurer que je
» me ferai toujours honneur d'être, etc... »

(1) Le rachat complet couta 72,418 piastres.

(2) Pour le départ de M. Taitbout, voir la notice.

*Lettres de M. de Jonville à MM. les Échevins et Députés du
Commerce de Marseille.*

« Alger, le 24^e août 1740.

» MESSIEURS,

» Les suites de l'armement des galiotes n'ont pas été
» telles que Mamet Bey et d'autres l'attendaient ; elles
» arrivèrent le 17 du mois dernier fort épouvantées de la
» rencontre des Brigantins de Naples, qui les ayant atta-
» quées, les obligèrent d'abandonner une polacre fran-
» çaise qu'elles avaient arrêtée vers la Gallipol, venant
» d'Alexandrie, et richement chargée pour le compte
» des Tunisiens ; quoique je croye que ce bâtiment ait
» pu se rendre à sa destination depuis le temps, son
» retardement aura dû occasionner du chagrin à la
» nation française de Tunis, et c'est ce que j'ai craint,
» et que, de toutes mes forces, j'eusse voulu empêcher,
» comme j'ai eû l'honneur de vous le mander.

» Le mauvais succès du projet de ces galiotes n'en
» fera certainement pas inspirer un nouveau pour ceux
» qui n'ont rien ménagé pour en venir aux fins qu'ils
» s'étaient proposées ; on éprouve aujourd'hui combien
» il est dangereux de se livrer trop aisément aux
» conseils des gens embarrassés, réduits à l'état d'in-
» certitude le plus extrême, perdus de tous côtés et
» dont l'unique ressource est de jouir de leur reste,
» sacrifier tout et tout compromettre.

» La peste continue toujours, mais avec un peu de
» diminution.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
» votre très-humble et très obéissant serviteur. »

« Alger, le 2 novembre 1740.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire le 22 juillet dernier, et ai eû il y a un mois
» celui de vous rendre compte de l'apparence de la paix
» entre ce gouvernement et celui de Tunis, et de tout ce
» qui s'est passé ici au sujet de leurs brouilleries (1).

» Il n'y a plus à craindre de la part de ces galiotes cy
» des mouvements semblables au premier ; le Dey en a
» connu toute la conséquence à leur retour, et il y a
» lieu de croire que nos navigateurs seront en sureté de
» ce coté là ; soyez toujours persuadés, Messieurs, que
» je suis attentif à m'opposer à tout ce qui pourrait
» apporter du dérangement aux affaires du commerce,
» et que je ne négligerai aucune des occasions par les-
» quelles je pourrai vous faire part des moindres événe-
» ments qui vous intéresseront.

» Je joins ici mes comptes des seconde et troisième
» parties de cette année, et vous remercie très-humble-
» ment de la provision que vous avez bien voulu
» m'allouer sur les mille sequins vénitiens que je reçus
» en 1738 et que j'ai passés en dépense dans mon compte
» dudit quartier 1739.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Mes-
» sieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Alger, le 4 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» Depuis que j'ai eû l'honneur de vous écrire au sujet
» des naufrages dans ce port de trois bâtiments fran-
» çais, je n'ai eû d'occasion a en faire passer les équi-

(1) Voir la *Gazette de France* 1740, p. 345.

» pages en France que par le vaisseau suédois qui part
» demain pour Livourne et dont le Capitaine, à force de
» sollicitations, à bien voulu consentir à relâcher à Mar-
» seille pour les y laisser. J'ai convenu que je payerais
» quatre cent treize pataques pour 29 personnes qui
» composent partie de ces équipages, et que, si le vent
» contraire détenait ce vaisseau plus de temps qu'il ne
» faut pour les mettre à terre, et qu'à cette occasion, si
» messieurs de la santé lui envoyaient un bateau de
» garde, vous auriez la bonté, Messieurs, de payer les
» deux tiers des frais qu'il y aurait à faire sur le certi-
» ficat qu'en produirait Monsieur Martin, avec qui j'ai
» fait cet arrangement dans l'espérance que vous ne le
» désapprouveriez pas, s'agissant de procurer à des sujets
» de sa Majesté disgraciés, un plus prompt retour en
» France ; d'ailleurs je n'avais pas lieu d'attendre de les
» faire partir à moins de frais, et je voyais, d'un autre
» côté, qu'il était aussi difficile de contenir tant de mari-
» niers que très dangereux qu'il ne mourussent de la
» peste dont les accidents sont à la vérité diminués
» considérablement, mais, malgré cela, sans apparence
» de cessation.

» J'ai fait faire pour ces personnes disgraciées une
» abondante provision de vivres ; j'espère qu'elles en
» auront encore assez pour partie de leur quarantaine.

» Le Dey et les Puissances, à qui j'ai fait part des pré-
» sents que vous avez envoyés, Messieurs, les ont reçus
» avec d'autant plus de plaisir que les fruits et les sucre-
» ries surtout sont venues dans un temps de Ramadan,
» où on les estime beaucoup ; tout est arrivé en fort
» bon état, et a été trouvé bien choisi. Je ménagerai
» autant qu'il me sera possible tout ce qui m'en reste.

» Je vous remercie très-humblement de la bonté que
» vous avez eue de faire compter à ma mère les trois
» cents livres qu'elle a pris la liberté de vous demander ;
» je passerai cette somme en recette dans le compte
» du dernier quartier de l'année passée, que j'aurai

» l'honneur de vous envoyer incessamment. Les Cor-
» saires sont presque tous sortis ces jours passés, et
» ont tiré du côté de l'Ouest; ils sont au nombre de six;
» trois Chebeks, deux Galiotes et un Pinque.

» J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» J'ai eû soin des lettres que vous avez bien voulu me
» recommander. »

« Alger, le 8 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon compte
» du dernier quartier de l'année passée, que j'accompa-
» gne des pièces justificatives; vous y verrez que la
» dépense excède la recette de neuf cent soixante-huit
» pataques et trois temins, et que j'ai fait quelques
» donatives que j'ai crû nécessaires pour que les affai-
» res se terminâssent heureusement.

» M. Faroux (1) avait été informé de la dépense que
» j'avais faite en faveur du Caznadar et avait su que
» j'avais acheté des sirops et des confitures pour les
» occasions qui se présenteraient d'en donner; il devait
» le certifier, mais la mort le surprit, ainsi que son
» second, avant que je pusse lui faire faire ces certifi-
» cats; M. Martin, agent de la Compagnie, qui en a eû
» connaissance, y a suppléé par sa déclaration, que je
» joins ici.

» Le nouvelle femme du Dey ayant accouché d'un
» garçon, et les Consuls des nations Étrangères s'étant
» empressés de lui faire un présent à cette occasion, je
» n'ai pas crû pouvoir me dispenser de lui envoyer

(1) Vicaire-Apostolique; il mourut de la peste en juillet 1740, ainsi que les trois Pères attachés au service de l'hôpital.

» quelque chose dont la valeur eut une proportion entre
» l'infériorité de ma place et celle de Monsieur le Consul ;
» j'ai fait délibérer à ce sujet et il en a résulté que mon
» présent serait d'environ trois cent cinquante pataques.
» Monsieur le Consul d'Hollande a donné un Caftan d'or,
» et y a joint des étoffes de soie et du drap pour plus de
» 700 pataques.

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'acte de
» délibération.

» J'ai passé en recette deux cent soixante six pataques
» et six temins, pour les 300 que vous avez bien voulu
» faire compter à ma mère, et ai évalué chaque pataque
» de vingt deux sols six deniers, qui est leur plus juste
» valeur.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Alger, le 10 janvier 1741 (résumé).

M. de Jonville envoie un arrêté de compte relatif au sauvetage de la polacre La Thérèse, de Marseille, et de la polacre La Vierge de Bon Secours, de La Ciotat ; il annonce qu'il rapatrie par un vaisseau suédois les équipages des deux bâtiments naufragés (1).

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille.*

« Versailles, le 12 janvier 1741.

» J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite au sujet
» de la barque corsaire d'Alger qui a naufragé dans la plage de
» Bouc. Deux brigantins de la même nation ayant relâché dans le
» même temps à la rade de Marseille, il aurait convenu que vous

« Alger, le 13 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu qu'avant hier les lettres que vous m'avez
» fait l'honneur de m'écrire les 14 et 16 décembre der-
» nier par le Capitaine Villecrose, qui m'a remis aussi

» eussiez fait embarquer dessus l'équipage de la barque naufragée,
» s'ils étaient assez grands pour le contenir.

» L'intention du Roy est que vous fassiez repasser incessamment
» cet équipage à Alger sur un bâtiment frété exprès, s'il ne s'en
» trouve point de prêt à partir pour cet endroit, et que vous preniez
» les précautions nécessaires au sujet des armes, pour prévenir les
» accidents auxquels on est exposé avec de telles gens, et Sa
» Majesté approuvera que vous passiez dans le compte des avances
» que la Chambre fait pour son service ce qu'il en coutera pour la
» subsistance et le transport dudit équipage à Alger.

» Il convient que la Chambre envoie au sieur de Jonville l'état des
» dépenses qu'elle aura faites dans cette occasion pour en solliciter le
» remboursement, et, quoiqu'il y ait peu d'espoir de l'obtenir, il
» n'est pas moins nécessaire d'être muni d'un titre qui en autorise
» la demande ; pour cet effet, la Chambre fera proposer à cet équi-
» page de fréter un bâtiment pour son transport, si mieux il n'aime
» attendre dans la Tour de Bouc, d'où aucun de ces Maures n'aura
» la liberté de sortir, que ses armateurs ayent pourvu à son passage ;
» il est à présumer que l'équipage acceptera le premier parti ; dans
» ce cas, il faut que le Raïs et l'Écrivain fassent eux-mêmes le no-
» lissement du bâtiment qui les passera, et qu'ils s'obligent pour
» eux, pour les armateurs et pour l'équipage envers le capitaine,
» tant pour le frêt du bâtiment que pour leur subsistance pendant la
» traversée ; le contrat doit être bullé par ledit Raïs et l'Écrivain, et
» par deux Algériens des galères du Roy comme témoins ; il en sera
» fait deux copies, dont une sera envoyée au sieur de Jonville.

» La Chambre doit prendre au sujet des agrès de cette barque
» qu'on sauvera du naufrage les précautions nécessaires pour préve-
» nir toute discussion de la part des armateurs ; pour cet effet, il ne
» convient pas de faire vendre lesdits agrès sans en avoir obtenu le
» consentement des armateurs ou du Dey ; la Chambre en enverra
» l'inventaire au sieur de Jonville et lui en marquera la valeur, et
» elle lui écrira de prendre un ordre par écrit au sujet de leur desti-
» nation.

» Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

» Signé : MAUREPAS. »

» les 500 sequins vénitiens et les dix caisses de pommes
» que vous avez bien voulu m'envoyer. Je passerai la
» somme en recette.

» La distribution que j'ai faite du fruit a été extrême-
» ment bien recue. J'ose vous assurer, Messieurs, que
» le Dey a été très-sensible à cette attention de votre
» part, et que ce présent, venu si à propos, a eû un effet
» merveilleux. Je ne manquerai pas de le faire valoir
» encore plus dans les occasions (1).

» Vos ordres sur la perception du droit de Consulat
» seront exécutés ici de la façon dont vous le voulez.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

Versailles, le 10 février 1741.

Le sieur de Jonville, Messieurs, — Chancelier et chargé des affaires du Consulat d'Alger m'a informé que la mésintelligence entre cette Régence et celle de Tunis paraissant être augmentée, et que, les Algériens n'étant pas en état de faire aucune entreprise par terre contre les Tunisiens, se disposaient à partir dans trois mois au plus tard avec nombre de brigantins pour aller bloquer Tunis, avec ordre de saisir de tous les bâtiments sans distinction de pavillon, chargés pour le compte des Tunisiens qui aborderont à la Goulette; le préjudice que recevrait le commerce par la prise d'un seul bâtiment français chargé pour Tunis étant infiniment plus grand que celui d'une interruption de commerce avec cette Régence, pendant le temps que les corsaires algériens seront à Goulette, attendu le danger où se trouverait la nation de Tunis d'être maltraitée ou de payer la valeur de cette prise, c'est à vous à prendre à ce sujet telle délibération que vous trouverez à propos.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous,

Signé: MAUREPAS.

« Alger, le 26 mars 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur
» de m'écrire les 9, 14 et 15 février dernier ; j'ai passé en
» recette les 4345 pataques, 3 temins et 14 aspres, prove-
» nant en partie de ce qui a été retiré après le naufrage
» de la polacre la Thérèse, capitaine François Belhomme ;
» ainsi que les 1430 pataques, 3 temins et 14 aspres que
» j'avais restant de ce qui avait été pareillement retiré
» du naufrage de la polacre la Vierge de Secours, capi-
» taine André Abeille, de la Ciotat, et le tout après que
» les dépenses concernant ces naufrages ont été préle-
» vées ; mais j'ai cru devoir vous observer, Messieurs,
» que, pour ce qui regarde les avances que j'ai faites à
» l'occasion des dépenses auxquelles a donné lieu le
» naufrage du pinque la Vierge de la Garde, capitaine
» Jean-Baptiste Boubon, de Marseille.

» J'ai, dans les effets sauvés de ce naufrage qui restent
» invendus entre mes mains, de quoi me rembourser de
» ces avances, ce qui a fait que je ne les ai pas passées
» en dépense pour ne pas multiplier vos écritures et
» pour vous dispenser des demandes pour le rembour-
» sement.

» Il est difficile, Messieurs, de faire connaître au Dey
» que les dépenses qui ont été faites à l'occasion de
» Mahmoud Bey à Marseille et pour son passage en
» cette ville le regardent au point de l'engager à en faire
» le remboursement ; j'ai vu dans le Dey, et dans les
» Puissances du Pays tant d'indifférence sur l'arrivée de
» ce Bey, et tant d'éloignement pour le payement du
» passage que, pour éviter un refus certain, et ne pas
» perdre le fruit de si grandes générosités, je me suis
» borné à les faire regarder comme faites par égard et en
» considération du Dey en qualité de protecteur des fils
» du feu Bey de Tunis, et me suis contenté de les faire

» ainsi valoir dans toutes les occasions, sans pourtant
» perdre de vue celles où il serait possible de retirer
» quelque chose.

» Mahmoud Bey et son frère aîné se trouvent ici extrê-
» mement obérés ; ils n'ont que des espérances, d'autant
» plus faibles qu'un rien les relève et qu'un autre rien
» les abat.

» La peste s'est de nouveau rallumée par la communi-
» cation des gens de Constantine, et de Mostagan, où ce
» mal a fait ravage ; c'est en partie ce qui empêche une
» détermination à l'égard de Tunis ; l'armement des
» vaisseaux est différé, et l'on ne s'aperçoit d'aucun
» autre mouvement.

» Je presserai les armateurs du pinque algérien de
» rembourser les dépenses que son naufrage et les gens
» de son équipage ont occasionné aux Martigues, dès
» que vous m'aurez fait l'honneur de m'en envoyer
» l'état ; je les en ai déjà comme prévenus, et c'est à
» cause de cela que le Caznadar et le Vikillargi, arma-
» teurs de ce pinque, m'ont parlé du paiement d'un
» esclave espagnol, qui, s'étant trouvé parmi les Mau-
» res qui furent mis en quarantaine après leur disgrâce,
» leur fut ôté (disent-ils) de force, et mis en liberté ;
» quoique je leur aie dit que la liberté était acquise à tout
» esclave qui avait le bonheur de mettre le pied aux
» terres de France par quelque accident que ce fut, et
» malgré les exemples que je leur ai cité d'ailleurs, ils
» prétendent qu'il aurait dû suivre ceux avec qui il na-
» viguait en qualité d'esclave, et que, n'ayant pas fui, il
» devait être payé ; ils m'ont demandé cinq cents pias-
» tres, sur ce que le Reïs, à son arrivée, a rapporté,
» qu'ayant voulu faire des difficultés pour relâcher cet
» esclave, il lui avait été dit que ce serait au Consul
» d'Alger à en accommoder le paiement.

» Je me trouve malheureusement dans cette affaire en
» discussion avec les deux Puissances du pays les plus
» en crédit, et surtout avec le Caznadar, à qui tout obéit.

» Les ménagements que je lui dois, rendront un peu
» difficile le succès de mes opérations pour le rembour-
» sement des dépenses faites à l'occasion du naufrage
» du pinque ; messieurs, je vous supplie d'être toujours
» persuadés que j'en serai tout occupé, et qu'il ne tiendra
» pas à mes fréquentes démarches que vous ne soyez
» entièrement satisfaits là-dessus, comme il est juste.

» Le Caznadar, en me faisant remettre par le Reïs du
» pinque l'état ci-joint, certifié de l'interprète de la
» marine, de ce qui a été sauvé de ce bâtiment, et qui
» n'a pu être transporté ici par la même occasion par
» laquelle il s'y est rendu, m'a chargé de vous écrire
» qu'il vous plut d'en faire faire une vente de la façon
» qui pourra être la plus avantageuse.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini,
» Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant
» serviteur. »

« Alger, le 11 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai encore reçu que la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier ; celle
» du 31 mars, ayant passé par les comptoirs de la Com-
» pagnie d'Afrique, pourrait bien ne me parvenir que
» tard.

» J'exécuterai vos ordres, Messieurs, avec tous les
» ménagements qui paraissent convenir et que vous
» souhaitez par rapport aux dépenses faites à l'occasion
» de Mahmoud-Bey ; ce temps de peste, qui empêche que
» je n'agisse par moi-même toutes les fois que je le
» désirerais, rompt un peu mes mesures pour en venir
» à une fin ; les deux Beys, fils d'Assan-ben-Ali, qui sont
» les seuls desquels on pourrait espérer le rembourse-
» ment de ses dépenses, se tiennent reclus dans leur

» maison de campagne, et ne viennent en ville que
» rarement; encore est-ce en passant, à cause du
» danger où ils s'y trouveraient par rapport à la maladie
» qui est d'une extrême malignité.

» Le Caznadar s'est rendu à vos raisons sans beau-
» coup de peine, dès que je lui en ai fait part; je fus chez
» lui au sujet de son esclave Espagnol mis en liberté à
» Marseille, et obtins que sa prétention et celle du
» Vikillargi ne seraient plus renouvelées. Je jugeai à
» propos de ne lui point parler pour lors des dépenses
» faites à l'occasion du naufrage de son pinque, pour
» éviter toute proposition de compenser et pour ne pas
» retarder la cessation de toute poursuite sur le paie-
» ment de l'esclave.

» Je travaillerai au remboursement de ces dépenses,
» dès que l'état m'en sera parvenu. J'ai déjà eù l'hon-
» neur de vous prévenir, Messieurs, des difficultés qui
» s'y rencontreront immanquablement, et c'est d'autant
» plus le sentiment de chacun de nous ici, qu'il est
» presque sans exemple qu'on ait pù venir à bout de
» tirer de ces gens-cy ces sortes de paiement, lorsque,
» par quelque accident, ils ont donné lieu à des dépenses,
» tant dans les ports de France que dans ceux d'Angle-
» terre.

» Le Caznadar est aujourd'hui celui à qui je demande-
» rai, étant le principal armateur du Pinque naufragé; il
» est plus sensible aux générosités que personne, et porte
» également loin le ressentiment, lorsqu'on y manque;
» c'est la toute puissance d'Alger; le Dey s'appuie sur
» lui, et n'est soutenu que par les moyens aisés que ce
» neveu a de détruire toute cabale, à la faveur de l'ex-
» trême attachement de la soldatesque à son égard.

» Je ne prends la liberté de vous parler ainsi du carac-
» tère du Caznadar et de son crédit, que pour que vous
» ne soyez pas surpris des ménagements que j'ai pour
» lui; il serait fâcheux de l'indisposer contre la nation par
» des demandes trop pressantes sur choses auxquelles

» il croit avoir satisfait en partie, en marquant sa reconnaissance bien vivement en présence du Dey, et en différentes occasions ; je croirais même, Messieurs, si vous me permettez de le dire, que la place du Dey son oncle, qu'il n'est pas douteux qu'il n'occupe à la moindre révolution, exige de votre part cette considération ; qu'il ne paraisse pas dans l'état de dépenses à faire payer ici ; qu'il y ait une déduction déjà faite du produit de la vente des effets du pinque resté à Marseille que vous avez retenus.

» Il me demanda ce qui avait été fait à l'égard de ces effets, lorsque je fus lui parler de l'esclave ; je lui fis réponse que vous aviez donné vos ordres pour qu'ils fussent vendus aux enchères publiques.

» Il n'est question d'aucun mouvement contre Tunis quant à présent, et j'ai lieu de croire que les entreprises ci-devant projetées à ce sujet sont suspendues, au moins pour longtemps, si elles ne sont entièrement remises ; il est comme impossible à ce Gouvernement de prendre une résolution, tant que la maladie continuera, particulièrement du côté de Constantine ; le Bey qui y commande n'ose dire ni oui ni non assuré ; lorsqu'on lui parle d'aller contre Tunis, il répond seulement qu'il est prêt d'exécuter tel ordre qu'on lui donnera ; mais qu'il n'assurera rien sur le succès de l'entreprise, et, de cette façon, les choses en restent là.

» L'armement des vaisseaux pour la course n'a pas lieu ; l'état dans lequel on les a trouvés en les carénant, joint à l'appréhension des Maltais qu'on a cru voir sur ces côtes, en est la cause.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Je prends la liberté de vous recommander les lettres ci-jointes pour la Cour. »

« Alger, le 20 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Le Dey et le Caznadar m'ont recommandé chacun
» une lettre qu'ils écrivent au Pacha de Tripoly, et qu'ils
» ont voulu faire passer par Marseille, n'y ayant pas
» espoir ici qu'il y ait d'occasions en droiture pour cette
» échelle, à cause des difficultés que le Pacha fait d'y
» recevoir les batiments qui ont patente brute; il est
» intéressant que ces lettres arrivent bientôt à leur desti-
» nation; pour éviter qu'elles ne fussent trop longtemps
» aux infirmeries à Marseille, j'ai ôté le satin dont elles
» étaient enveloppées, et prié par une lettre messieurs
» Les Intendants de la Santé de les retirer du Capitaine
» Lardeirol, et de vous les remettre; je vous supplie,
» Messieurs, de vouloir bien les faire passer à Tripoli
» par la voie la plus prompte, avec le paquet ci-joint à
» l'adresse de M. Gauthier.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
» — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 21 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Le Capitaine d'une polacre Française, arrivée ces
» jours passés en ce port, m'a rapporté, qu'étant le 17
» du mois dernier à Zoava, dépendance de Tripoly de
» Barbarie, où il chargeait du sel, le Capitaine Eydoux
» de Cassis l'aborda dans une chaloupe avec des gens
» de son équipage, et lui dit que, s'étant trouvé aux
» *Sfacs* de Tunis pour y laisser partie d'un chargement
» de marchandises, pour lequel il avait nolisé son vais-
» seau, le Commandant du lieu, non seulement lui fit
» prendre ses canons et ses voiles, mais même, le retint

» à terre avec ses officiers jusqu'au deuxième jour, qu'il
» arriva des ordres d'Ali-Pacha de saisir encore le gou-
» vernail du navire; que, craignant quelque traitement
» plus mauvais, sur l'avis qu'il en avait eû de son noli-
» sataire, il profita de la permission qui lui fut donnée
» d'aller lui-même faire ôter le gouvernail, et, l'heure
» l'ayant servi dans son dessein de s'enfuir, il mit suffi-
» samment de vivres dans sa chaloupe, s'y embarqua
» avec presque tout son équipage, et fit route pour Tri-
» poly; mais, le vent lui ayant manqué, il fut obligé de
» s'arrêter à Zoava, ajoutant qu'il avait laissé à bord du
» vaisseau, son second capitaine, un matelot et un
» mousse, qui auraient voulu courir les risques de quel-
» que évènement que ce fut.

» Le capitaine de la Polacre m'a encore assuré avoir
» vu remettre en mer le capitaine Eydoux et son équi-
» page dans la même chaloupe, conduite par un Maure
» du lieu, pilote, et qu'il les croyait arrivés heureuse-
» ment à Tripoly.

» J'informe par cette occasion Mons^s le Comte de
» Maurepas de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous
» écrire.

» Les projets, de quelque espèce qu'ils soient, devien-
» nent toujours plus incertains; la maladie, qui continue
» avec augmentation, apporte même de l'impossibilité à
» les exécuter. Je serai exact à vous mander par toute
» voie, quels seront les partis que je verrai prendre à ce
» gouvernement par rapport à Tunis.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Permettez que j'ai l'honneur de vous recommander
» les lettres ci-incluses. »

« Alger, le 4 juin 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu que hier les lettres que vous m'avez fait
» l'honneur de m'écrire voie de la Calle en date des 20
» et 31 mars dernier.

» Je profiterai de la première conjoncture qui sera
» favorable pour l'exécution des ordres que vous me
» donnez à l'égard des dépenses qu'ont occasionné à
» Marseille le relâche des deux chebeks et le naufrage
» du pinque algérien, avec ce qui regarde l'ancien Bey
» de Sousse.

» J'ai fait le rachat du nommé François Durand, de
» Cornillan, diocèse de Beziers, et me suis servi pour
» cet effet de vos fonds, ainsi que vous l'aviez ordonné,
» le compte de ce rachat monte à cent cinq sequins
» Venitiens et demi, et à deux piastres que j'ai donné à
» Durand pour des petits besoins extraordinaires pour
» sa route; j'emploierai en dépenses ces 105 sequins
» Vénitiens et demi sur le pied de dix pataques, ainsi
» que j'en avais ci-devant fait recette.

» Ci-joint le compte du rachat de cet esclave, que je
» vous supplie, Messieurs, de communiquer au R. P.
» Commandeur de la Mercy. J'ai reçu les lettres à mon
» adresse qu'il vous a plu de m'envoyer; j'ai l'honneur
» de vous en remercier.

» La peste est toujours dans le même état ici, et on ne
» s'apperçoit pas d'augmentation ni de diminution;
» cette maladie, qui, depuis un temps est comme fixée
» au nombre de 40 à 50 personnes qui meurent par jour,
» arrête tout mouvement contre Tunis, et y apporte
» même de l'impossibilité, de sorte qu'il y a tout lieu de
» croire que le Dey n'entreprendra rien qu'à la cessation
» de ce cruel mal.

» Les nouvelles de Tunis, par rapport à notre nation,
» sont des plus effrayantes; on m'écrit de Bône que les

» avis des 8 et 9 mai de Tunis même, sont que le Bey a
» dessein d'envoyer ses galiotes à la côte; qu'il a fait
» mettre à bas le baton de pavillon de la maison Consu-
» laire de France, que le Capitaine Fougasse (1), qui
» avait été arrêté par les Corsaires Tunisiens et conduit
» à Porto Farine, était arrivé au Bardo avec les gens de
» son équipage, deux Chevaliers de Malte, deux Prêtres,
» deux femmes de Marseille, un Grand Prieur d'Alle-
» magne et deux de ses domestiques; mais que ces
» derniers étaient restés à Porto Farine, le grand Prieur
» y étant malade.

» Que le Capitaine Barcion, commandant un vaisseau
» qui a été pris en même temps que le Capitaine Fougasse
» et conduit à la Goulette, est actuellement au bague de
» Ste-Croix avec son équipage, confondu avec les escla-
» ves; que le Capitaine a eù la main coupée et trois
» coups de sabre sur la tête, son second tué d'un coup
» de pistolet et trois matelots dangereusement blessés,
» et tout cela exécuté après que les Corsaires se sont
» rendus maîtres du vaisseau.

» Il se trouve encore à Tunis l'équipage du patron
» Roman, commandant une tartane prise devant Li-
» vourne, étant à la pêche, et il y a actuellement huit
» bâtiments à la disposition du Bey, qui a menacé la
» nation de la hâcher, pour peu que quelqu'un des Fran-
» çais tentât seulement de s'écarter. Des actes si violents
» ne peuvent qu'être suivis de bien fâcheux évènements;
» j'ai crû, Messieurs, qu'il importait que je vous don-
» nasse les avis par cette voie, si celle de Bône venait à
» manquer.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

(1) Le Capitaine Fougasse était directeur de la Compagnie Royale d'Afrique; c'est lui qui entraîna témérairement M. de Saurins à la malheureuse attaque de Tabarque, le 2 juillet 1742.

« Alger, le 10 juillet 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire les 5^e et 7^e du mois dernier ; j'espère de vous
» rendre bientôt compte de mes opérations sur ce que
» vous m'ordonnez à l'égard des dépenses faites par
» Mahmoud Bey et pour la barque algérienne naufragée
» à Bouc.

» L'armement des quatre galiotes que l'on a fait en ce
» port avec précipitation pour aller contre les corsaires
» tunisiens, a mis chacun dans l'agitation ; elles sont par-
» ties aujourd'hui, dans le dessein de les poursuivre
» jusqu'aux ports de Tunis ; cette résolution a été mise
» sur ce que ces corsaires tunisiens ont eû la té-
» mérité de venir sur ces côtes aux parages de Bône et
» de Gigery ; il a fallu pour équiper les galiotes plus
» promptement que le Dey ait promis aux soldats qui s'y
» sont embarqués, une augmentation de paye et deux
» sequins de gratification.

» Ce gouvernement se porterait plus volontiers à faire
» la guerre aux Tunisiens par mer si l'on pouvait obte-
» nir que ses bâtiments fussent à l'abri des courses des
» Maltais et des Napolitains dans l'étendue des côtes de
» ce Royaume et de celui de Tunis, et le Caznadar vou-
» drait bien y aller par terre à la tête d'un camp ; mais
» le Dey paraît toujours fort indéterminé, à cause de la
» maladie qui continue et qui diminue toujours plus le
» nombre des soldats.

» Trois chebeks, armés bien faiblement, et avec une
» peine infinie, sont partis pour la Course il y a huit
» jours ; ils ont tiré vers l'ouest.

» Je désire être bientôt débarassé des agrès et appa-
» raux recouverts du naufrage du bâtiment du Capitaine
» Belhomme d'autant plus qu'ils souffrent du retarde-
» ment d'être retirés et qu'ils périssent dans le maga-

» sin ; je les livrerai avec plaisir à la personne qui
» viendra, munie de pouvoirs en forme.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 17 juillet 1741.

» MESSIEURS,

» Les galiotes, par un changement des plus inopinés
» qu'il y ait jamais eû, ont fait voile vers l'Orient au lieu
» d'aller contre les corsaires de Tunis, comme on a crû
» jusqu'au second jour après leur départ ; cet ordre fut
» donné au Raïs Commandant, une heure avant qu'elles
» missent à la voile, sur ce qu'étant arrivé la veille un
» bâtiment suédois, les passagers dirent que les Galères
» de Malte étaient aux parages de Tunis, et en croisière
» devant ses portes.

» J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus infini,
» Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant ser-
» viteur. »

« Alger, le 3 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur
» de m'écrire les 26 juin et 9 août dernier.

» Je n'ai pas moins de plaisir à vous annoncer que la
» peste a entièrement cessé en cette ville depuis une
» quinzaine de jours, que vous en aurez à l'apprendre
» et qu'il n'est plus question que de fort peu de chose
» dans le pays de Constantine ; cette maladie laisse par
» sa fin aux Concessions de la Compagnie une pleine
» facilité d'y faire maintenant le trafic ordinaire des

» grains et des autres marchandises; il ne s'agit plus
» que d'y faire de fréquentes expéditions; je ne crois
» pas qu'on y doive craindre les Corsaires Tunisiens,
» les Brigantins armés à Malte sous pavillon blanc
» devant avoir ordre de croiser de temps en temps aux
» parages de Bône et de la Calle; pour ce qui regarde
» le commerce du Levant, dès que les ports de Tunis
» sont bloqués, il y a lieu de croire que les batiments
» qui y vont et viennent sont hors de danger d'être pris.

» Il serait à souhaiter que le Dey profitât du calme qui
» règne dans ses États, et que voyant renaître insensi-
» blement ses forces, il sut les employer contre Ali-
» Pacha, dans la conjoncture favorable que lui offrent
» les armements qui ont été faits pour empêcher tout
» secours d'entrer à Tunis; je fais ce que je puis pour
» l'engager à quelque mouvement, au moins par terre,
» ne voulant pas se mêler avec nous par mer; il est
» certain qu'il mettrait le Bey de Tunis dans l'impossi-
» bilité d'échapper à sa vengeance, s'il faisait marcher
» un camp de trois mille hommes seulement vers cette
» ville; les troupes, qu'il n'aurait plus le moyen de
» solder par l'interruption du commerce qui lui retran-
» che ses revenus, et les désertions certaines de ses
» soldats mécontents dans le camp des Algériens dès
» qu'ils paraîtraient aux environs de Tunis, le mettraient
» bientôt en proie à son ennemi, seraient cause de la
» délivrance d'un peuple qui se voit longtemps opprimé,
» et feraient remettre le commerce de cette Échelle sur
» un bon pied, surtout si le gouvernement tombait entre
» les mains des fils d'Hassen-ben-Ali.

» Si le Dey accomplissait ses promesses, il y aurait
» tout à espérer au printemps prochain; mais quoiqu'il
» dise, bien des personnes, même les plus intéressées
» aux affaires de Tunis, et irritées contre Ali-Bey,
» pensent qu'il ne cherche qu'à gagner du temps, dans
» l'espérance que la France achèvera son entreprise par
» quelque acte violent; et que, quand même cela ne

» l'arrêterait point, il ne voudrait jamais que le Cazna-
» dar, son neveu, que le Bey de Constantine demande
» à la tête du Camp, comme le plus capable de renverser
» les Tunisiens, sortit d'auprès de lui ; cette Puissance
» le soutient, sait détruire les cabales et prévenir les
» effets des mécontentements dont les Deys ont presque
» toujours été les victimes.

» Les Napolitains ont pris Mahmet Rais Ben Agy
» Moussa, Commandant une barque de dix huit canons.

» Les chebeks, au nombre de quatre, sont repartis
» pour la Course, après avoir amené cinquante huit
» Portugais ou Espagnols qu'ils avaient pris vers les
» côtes d'Espagne et du Portugal sur différents bati-
» ments, qu'ils furent obligés d'abandonner à d'autres
» Corsaires plus forts qu'eux, qui leur donnèrent chasse ;
» le pillage fait par les équipages Algériens a été consi-
» dérable ; un cinquième Chebek est parti avant les
» quatre autres. Le commerce de ce pays commence à
» se ressentir de la cessation de la peste ; l'Échelle est
» devenue avantageuse aux Caravaneurs (1) qui y sont
» attirés, autant par les douceurs qu'ils y trouvent, par
» rapport aux provisions de bouche, dont le Dey per-
» met qu'ils se munissent abondamment, que par ce
» qu'ils y font des nolis très-avantageux.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 4 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» Dans le naufrage de la tartane commandée par
» Patron Boyer sur les côtes du Martigues, il y a dix à

(1) Les vaisseaux de commerce avaient pris l'habitude de se réunir en groupes, qui prenaient le nom de *caravanes*, et qui obtenaient, en cas de besoin, l'escorte d'un vaisseau du Roi.

» onze mois, il y périt avec l'équipage (à l'exception de
» deux matelots) des passagers Maures qui s'y étaient
» embarqués à Sainte Croix de Barbarie, avec quantité
» de cires et de cuirs pour les aller vendre à Livourne ;
» comme la plupart de ces Maures sont Algériens, il se
» trouve ici des intéressés aux marchandises recouvrées
» du naufrage qui les réclament.

» Le Dey y est pour cent sequins ; il a droit de déshé-
» rence sur une pareille somme, qu'un chaoux avait
» donnée à un de ces Maures Algériens en prêt pour la
» trafiquer en profit commun ; ce chaoux, qui aurait
» infailliblement réclamé la marchandise de ce Maure
» sauvée du naufrage, est mort en dernier lieu, et, par
» la loi du pays, le Dey se trouvant héritier de cet offi-
» cier, qui n'avait point d'enfants, repète ce qui peut lui
» revenir de l'emploi en marchandises de ces cent
» sequins, après que la liquidation aura été faite des
» prétentions sur toutes celles retirées de ce naufrage,
» qui consistent en cuirs et en cire.

» Le principal des intéressés au chargement de la
» tartane est un marchand Turc appelé Omer Moraly,
» qui est un grand crédit ici, et très-favorisé du gouver-
» nement ; aussi est-ce d'ordre du Dey que j'ai l'honneur
» de vous en écrire, messieurs, après en avoir aussi
» écrit à M. le Lieutenant Général le 21 juin dernier, à
» qui j'envoyai un écrit que Omar Moraly m'apporta,
» fait par devant le Cadi ; cet écrit est une espèce d'obli-
» gation ou de contrat d'une somme de 729 piastres de
» ce pays, qu'il avait donné au nommé Mahmet, Algé-
» rien, qui, ainsi que les autres, a eû le malheur de périr.

» Permettez-moi, Messieurs, de vous prévenir que
» s'il s'est trouvé des balles dans ce recouvrement
» encore entières sans numeros et sans marques ; il y a
» toute apparence que ce sont celles des Maures, n'y
» ayant qu'eux qui manquent à cette formalité.

» Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien m'attirer
» une réponse de Monsieur le Lieutenant Général de

» l'Amirauté sur le recouvrement de ces effets et de la
» liquidation qui en aura été faite; je désirerais fort
» qu'il y eut quelque chose qui regardât le Dey et Omar
» Moraly; je pourrais, en le leur remettant, faire valoir
» ce service, et en tirer des avantages pour nos naviga-
» teurs.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 19 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» Les intéressés aux effets recouvrés du naufrage en
» ce port de la polacre la Réale, que commandait le
» capitaine Abeille, de la Ciotat, ayant transmis les
» pouvoirs à messieurs Martineng père et fils, par un
» écrit que ces derniers m'ont envoyé en bonne forme,
» et ces messieurs m'ayant en même temps écrit de
» vendre les effets, j'y ai procédé ainsi que vous le verrez
» par l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint,
» qui monte à la somme de deux mille cent vingt-trois
» pataques et trois temins, toute dépense payée. Comme
» messieurs Martineng désirent que ces fonds leur soit
» remis avec ce qui vous reste des 1,430 pataques et
» 2 temins du premier état, et que je passais en recette
» dans son temps, je vous supplie de le leur faire comp-
» ter en sequins vénitiens sur le pied de dix pataques
» l'un, ou, comme vous jugerez à propos, et de retirer
» de leur part un acquit des deux sommes; cette dé-
» charge que j'espère que voudrez bien m'envoyer me
» suffira et je passerai en recette ladite somme de 2,133
» pataques et 3 temins ainsi que je le fis des 1,430 et 2
» temins dans mon compte du premier quartier de cette
» année.

» Si vous pensez, Messieurs, que je me trouve par là
» trop abondamment pourvu de fonds pour les paye-
» ments à faire ici à votre charge, vous pouvez faire
» payer par le trésorier de la compagnie Royale d'Afri-
» que cette somme ; je lui en tiendrai compte dans le
» paiement des redevances à faire au Dey. J'ai l'honneur
» de vous remettre ci-joint un état du peu d'effets qui
» ont été sauvés dans les différentes fois qu'on a plongé.
» Je ne sais à qui ils peuvent appartenir, et surtout lequel
» des trois bâtiments avait les paras qui ont été tirés de
» l'eau dans une bourse de soie de couleur verte.

» Le froid, et un temps qui a empêché les Maures
» plongeurs de retirer ce qui reste au fond de la mer de
» ces bâtiments, la peste revenue ensuite, qui les a ou
» tués ou fait retirer en campagne, et enfin le gros vais-
» seau du Beylic qui, dans la même place où les Français
» périrent, tient sous lui canon et autres effets, sont
» cause d'un si petit recouvrement ; il est fâcheux que
» tant d'évènements à la fois aient été contraires à un
» plus considérable ; j'espère cependant trouver, aujour-
» d'hui que la maladie a cessée, des nouveaux plongeurs
» que je ferai aider des équipages des bâtiments fran-
» çais, lorsqu'il y en aura dans le port qui n'auront
» pas trop d'occupations.

» J'avais crû que le nombre des capitaines qui se sont
» trouvés en ce port, aurait favorisé la vente des effets
» recouverts du naufrage du pinque la Vierge de la
» Garde, capitaine Boubon, et qu'il avait fallu profiter de
» cette conjecture pour empêcher les entiers dépérisse-
» ments, tant dans un magasin, que sur le port ; mais,
» parmi les acheteurs, il ne s'en point trouvé qui aient
» voulu de la mâture et des ancres à cause de l'embarras,
» et les gens du pays même, munis trop abondamment
» de ces sortes d'effets, n'ont pas daigné seulement les
» regarder, de sorte qu'il conviendrait que les proprié-
» taires de ce pinque en fussent prévenus, pour qu'ils
» prissent des mesures pour en faire une fin.

» Les dépenses que le naufrage de ce Pinque a occasionnées sont payées à dix pataques près, ainsi que vous le verrez, messieurs, par l'état de vente que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint.

» Les armements que ces corsaires ci ont faits leur ont réussi ; trois chebecs ont amené depuis six jours un pinque Portugais, qui était parti de Gibraltar pour aller à Lagos, et un vaisseau Genoïse revenant des Iles de Canaries ; ils y ont fait 56 esclaves, parmi lesquels se trouve le capitaine André Truc, de Cassis, qui commandait le pinque depuis une année avec pavillon Portugais ; ces prises et la maladie cessée vont donner lieu à de nouveaux armements, dont j'ai l'honneur de vous prévenir, pour que nos navigateurs se tiennent sur leurs gardes ; il est fâcheux, qu'au mépris de l'Ordonnance, il y ait des Français qui se livrent au service de l'étranger, et qu'ils s'exposent à tomber dans l'esclavage ainsi qu'il est arrivé au capitaine Truc ; il y en a aussi qui, se flattant de n'avoir pas de fâcheuses rencontres, se mettent de passage sous ces pavillons ennemis des Barbaresques, sans passeports qui justifient le lieu de leur naissance et qu'ils sont régnicoles ; ils donnent lieu par là à des réclamations qui, étant presque toujours inutiles, altèrent la bonne intelligence dans laquelle on voudrait être avec ces gens ci.

» Le Bey de Constantine a expédié un exprès au Dey pour l'informer que Sidi Younès, fils d'Ali-Pacha, s'était emparé par ses ruses ordinaires du château du Cap Nègre, qu'il y avait une garnison de trente hommes, et qu'il avait conduit à Tunis les Français qui y étaient ; cette nouvelle et ses circonstances ne m'ont pas encore été écrites par les Agents de Bône et de la Calle ; Je vous rendrai compte, Messieurs, des particularités qui ont accompagné cet acte de violence, dès que je les aurai apprises.

» Le Capigy, qu'on attendait de la Porte, est arrivé à

» Bone; il y est retenu par les vents contraires; il a touché à Tunis; on présume qu'il a des ordres au sujet des affaires pressantes.

» Le Dey et les Puissances du pays sont bien sensibles aux présents de chataignes et d'anchois; si vous jugez à propos d'en envoyer de belles dans son temps, il me serait aisé de le leur rendre bien agréable et de leur faire valoir.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 24 octobre 1741.

» MESSIEURS,

» Le paquet ci-joint contient des lettres de conséquence des Puissances de ce pays à l'adresse du sieur Franco de Livourne. Je vous supplie de vouloir bien le lui faire parvenir par la plus prompte occasion, même par la poste.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 22 décembre 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par voie de La Calle, il y a 5 jours, le facheux état de nos affaires dans cette Échelle; comme cette voie est aujourd'hui incertaine par le dérangement qui y est depuis les ordres que le Dey a donnés, je vous rendrai le même compte dans presque toutes mes lettres et jusqu'à ce que je vous

» sache bien informés de tout ce qui s'est passé il y a
» 24 jours.

» Deux chebeks de cette ville, ayant été jetés par les
» mauvais temps sur les côtes de France, eutrèrent dans
» la rade de Toulon le mois d'octobre dernier, où, après
» vingt jours que Monsieur l'Intendant les eut détenus,
» ils eurent la permission de partir, en même temps que
» la Frégate du Roy le Zéphir mettait à la voile ; mais
» un d'eux, se confiant à ce qu'il lui semblait n'avoir
» rien à craindre, étant sur la côte de France, presque
» à terre et à la vue de la Frégate, allait faire sa route,
» lorsqu'à peine paraissant au cap de Sicié, il fut atta-
» qué par une Galère d'Espagne et poursuivi jusqu'au
» port, ce qui obligea quelques-uns des Turcs de se je-
» ter dans les chaloupes, et d'autres de se mettre à la
» nage pour prendre terre et éviter d'être pris ; mais le
» chebek, voyant qu'il ne pouvait résister, se laissa en-
» lever par la Galère auprès du port même, sans tirer
» un coup de fusil, le Raïs présumant bien qu'il serait
» réclamé par Monsieur l'Intendant, parce qu'il était vrai
» que cet acte était contraire au traité qui, défendant aux
» Algériens de faire des prises d'Espagnols ou d'autres
» de leurs ennemis qu'à trente milles au large, il fallait
» par la même raison que les Algériens ne pussent être
» pris qu'à cette distance de terre de France.

» Les soldats Turcs, pris et mis sur la galère d'Espa-
» gne, écrivirent au Dey par le second chebek, qui arriva
» quinze jours après, la lettre fut lue publiquement et
» elle contenait qu'après avoir été détenus à Toulon fort
» longtemps sous différents prétextes, et n'y avoir reçu
» que toute sorte de mauvais traitements, on les avait
» forcés de partir pour les livrer à la galère d'Espagne,
» qui, ayant eû des avis secrets de Toulon, s'était venue
» tenir aux aguets sous le cap Sicié, et, qu'après cette
» noire trahison, la galère les ayant conduit à Toulon,
» ils avaient été l'opprobe de la populace, qui leur avait
» craché au visage, jeté des pierres et maudit leur loi ;

» ce traitement, qui fut également confirmé par ceux qui
» avaient pris terre et qui sont venus avec ce second
» chebek, dont le Raïs ne fut pas le moindre à parler
» contre l'Intendant de Toulon, ce traitement, dis-je,
» ayant mis le Dey dans une colère extrême, il fit sur le
» champ ôter le gouvernail à sept de nos bâtiments qui
» se sont malheureusement trouvés dans le port, et le
» lendemain matin ayant fait enchaîner les équipages de
» deux à deux, il se fit amener M. le Vicaire et ses deux
» confrères, auxquels ayant demandé s'ils étaient Fran-
» çais, et ces Messieurs répondirent oui; il les envoya en-
» chaînés au bague des esclaves; ce qui m'obligea à lui
» aller faire tout aussitôt des représentations et à le
» supplier de changer cette violente disposition jusqu'à
» ce que le Ministre eut pû être informé des plaintes
» qui lui avaient été portées; mais, bien loin de m'écou-
» ter, il me fit saisir par des chaouchs, qui m'entraînè-
» rent au même bague, où on me mit au pied d'une façon
» très ignominieuse une pesante chaîne, terminée par
» un billot du poids de cent livres. Il fit ensuite écrire au
» Bey de Constantine d'arrêter les bâtiments français qui
» se trouveraient aux Concessions de la Compagnie
» d'Afrique, les matelots, les agents et tous les employés,
» en attendant la restitution du chebek, celle des 90
» Turcs ou Maures de son équipage, les armes et muni-
» tions, même les plus petites bagatelles de leurs hardes,
» et, avec cela, le prix de onze chrétiens esclaves qui
» étaient sur ce chebek lorsqu'il a été pris, et de chacun
» desquels il prétend au moins 500 piastres.

» Ce qui détermina encore plutôt le Dey à en agir de
» la sorte, ce fut la façon dont les Grands Écrivains lui
» expliquèrent l'article du traité, qui fut la même dont
» les Reïs des chebecs l'avaient entendu, et aussi les
» plaintes de ses soldats, pris par la galère à la vue
» des forteresses de Toulon dans la rade et même de la
» frégate du Roy.

» Ce ne sera que par la restitution du chebek et de

» toutes ses appartenances que l'on pourra racommoder
» cette affaire ci ; s'il n'arrive bientôt, le Dey est résolu
» de faire la guerre, et, pour se déterminer à ce dernier
» parti d'une manière qui ne passe point pour inconsi-
» dérée, il a cru devoir suspendre l'armement de ses
» batiments corsaires jusqu'à ce qu'il ait reçu quelques
» nouvelles sur la restitution du chebek, et de pouvoir
» juger quelles sont les intentions du Ministre et celles
» du Roy.

» L'intérêt du commerce de la place de Marseille et
» celui de la nouvelle Compagnie d'Afrique demandent
» qu'on ne diffère pas de faire une réponse qui puisse
» rassurer le Dey et le satisfaire ; il a juré à notre égard
» de ne nous point faire de grâce, si la restitution de ce
» chebek n'est pas entière et extrêmement prompte ; il
» ne veut écouter personne sur cette affaire, et ne se
» relâche en rien du traitement qu'il nous fait ; le
» Truchement a été disgracié pour avoir voulu prendre
» trop à cœur nos intérêts et faire des représentations.
» Je ne doute point que vous ne preniez quelques
» mesures pour empêcher que cette affaire n'ait de plus
» facheuses suites, et que le Ministre, de son côté, ne
» fasse venir ici un bâtiment du Roy, au plutôt, avec un
» interprète, au cas d'une négociation de conséquence.

» Le Commandant de la Frégate du Roy le Zéphir
» s'étant fait remettre les passeports du Raïs du chebec
» qui a échappé à la galère et qu'il a escorté jusqu'à la
» hauteur de Mahon, a aggravé l'affaire par la détention
» de ces passeports, dont le Reïs s'est beaucoup plaint,
» quoiqu'il soit aisé de croire que c'est pour bonne
» raison qu'il les avait gardés.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Le 27 décembre 1741.

» C'est aujourd'hui le troisième jour de notre escla-

» vage : le Dey est toujours obstiné à attendre le chebek
» pour montrer quelque considération à notre égard.»

Alger, le 15 janvier 1742 (résumé).

MESSIEURS,

M. de Jonville envoie à MM. de la Chambre de commerce la rectification de son compte du dernier quartier de 1741; il s'excuse de l'erreur sur ce qu'étant au bague au moment où il a établi son compte, il lui a manqué quelques-unes des pièces indispensables. Il prie la Chambre d'approuver deux dépenses qu'il a été forcé de faire; l'une de 105 pataques employées en achat de chataignes pour le Dey, et l'autre (dont il ne donne pas le chiffre), est un petit présent au gardien du bague, pour le bien disposer en faveur des esclaves.

« Alger, le 30 janvier 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire les 9 décembre, 16 et 19 de ce mois, par un
» vaisseau Hollandais, arrivé en cinq jours de Marseille,
» et que j'ai fait repartir pour vous porter les nouvelles
» de ce qui s'est passé ici depuis mes dernières dépê-
» ches. Je presse le capitaine de ce vaisseau de mettre
» à la voile pour qu'il puisse encore être à Marseille
» avant le départ du capitaine Coste pour ici, qui ne
» rétablirait pas les choses, s'il n'apportait pas des satis-
» factions complètes, et s'il n'était précédé du chebek et
» des Turcs.

» Il est étonnant que le Dey ait ses préventions sur
» cette affaire gravées si avant dans son esprit, qu'il

» traite de fausseté tout ce qu'on lui peut dire ; j'ai beau
» vouloir lui représenter combien le Reïs avait eû tort,
» et que, bien loin qu'on eut voulu le livrer aux galères
» d'Espagne, comme on le lui avait rapporté, on avait
» eû dessein d'empêcher qu'il n'en fut pris ; il n'enten-
» dit pas cela ; il y a une certaine opiniâtreté de senti-
» ments chez lui et un entêtement, dans lesquels quelques
» personnes ennemies de notre nation l'entretiennent
» si bien, qu'il n'est pas possible de se faire écouter ; il
» prend feu d'abord qu'on lui parle de cette affaire, et,
» comme il n'écoute personne, et qu'il traite de chrétiens
» (injure selon lui) ceux qui pourraient dire quelque
» chose de favorable, on baisse la tête et on se force à
» un profond silence.

» L'élargissement de Monsieur de Salve à Bone et
» la liberté de son commerce est tout ce que j'ai obtenu,
» sur l'assurance que je lui ai donné du retour de son
» chebek avec les gens de son équipage ; celui de Mes-
» sieurs les Missionnaires est venu après à force de
» prières ; mais nos autres pauvres Français sont tou-
» jours dans le même état, et le seront jusqu'à ce que
» le chebek paraisse avec ses Turcs ; bien plus, Mes-
» sieurs, il faut 500 piastres pour chacun des onze
» chrétiens Génois que ce chebek avait pris, et qui fu-
» rent mis en liberté dans cette affaire ; le Dey l'entend
» ainsi, et veut que je vous l'écrive ; qu'autrement il
» retiendra onze des Français qui composent les équi-
» pages des six bâtiments détenus dans le port ; j'espère
» que vous trouverez des moyens pour ajuster ce reste
» d'affaire, et que vous voudrez bien rendre complète la
» restitution du chebek pour ne laisser rien qui rallume
» un feu semblable à celui que nous avons vu ; j'ai ré-
» pondu sur ma tête qu'il aurait lieu d'être content,
» qu'on était ses amis en France ; qu'il l'avait bien pu
» connaître par les bons traitements faits au pinque
» naufragé et au chebek qui avait relâché à Marseille, et
» que, si les Turcs avaient mis pied à terre comme il lui

» avait été dit, ils auraient été libres par le droit que
» portent les terres de France ; ou, s'ils n'eussent point
» été tirés du chebek, on ne les eut point conduits en
» Espagne.

» Toutes ces choses, Messieurs, n'ont point été capa-
» bles de le faire revenir en notre faveur ; il faut le che-
» bek, ses appartenances, les Turcs et ce qu'il demande
» des chrétiens ; soyez persuadés que je ferai de mon
» mieux pour le faire revenir de la somme exorbitante
» qu'il demande. Il craint tout de la lenteur de la Cour
» d'Espagne et même de celle de ses officiers à exécuter
» ses ordres ; on lui a inspiré de la défiance sur le re-
» tour de ses gens, ce qui lui fait toujours dire qu'il
» croira ce que je lui en ai dit lorsqu'il verra ses Turcs
» arrivés avec de bons traitements et le chebek équipé
» comme il l'était.

» Le Dey est dans le sentiment aujourd'hui d'envoyer
» contre Ali Bey un camp pour Constantine ; je ne sais
» s'il y persistera demain ; la paix avait presque été
» conclue par l'entremise du Consul de Suède, à la faveur
» des cent mille sequins qui furent offerts pour cet effet ;
» mais les conditions qu'y apportait Ali Bey étaient trop
» inhumaines pour qu'on y donnât les mains de ce côté
» ci ; Ali Bey demandait les têtes des fils d'Hassan ben
» Ali.

» Voici, Messieurs, les certificats les plus authenti-
» ques que j'ai pû avoir sujet de la santé qui règne en
» cette ville ; nous avons appris que la maladie était
» encore du côté de Tremessen, mais très faible ; j'en-
» verrai à Messieurs des concessions de la Compagnie
» Royale d'Afrique l'extrait de l'article de votre lettre à
» ce sujet et de celle du ministre, pour que, de leur côté,
» ils vous envoient les éclaircissements que vous
» souhaitez.

» J'ai distribué les présents que vous m'avez envoyés
» un peu plus abondamment qu'à l'ordinaire, parce qu'il
» m'a fallu reconnaître les offices des uns et arrêter la

» malice des autres ; je vous supplie, Messieurs, de
» vouloir bien recevoir de Monsieur Jordan, lieutenant
» de l'amirauté, le produit de la vente des effets recou-
» vrés du naufrage du pinque la Thérèse, capitaine
» Boyer, appartenant en partie au Dey et en partie à
» Omer Moraly, que j'ai prié de vous le remettre, suivant
» les ordres que j'en ai pour ces personnes intéressées
» audit recouvrement.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Du 31 janvier 1742.

» Ayant jugé à propos aujourd'hui de faire une visite
» au Dey pour me mettre mieux au fait de ses intentions,
» je l'ai trouvé extrêmement radouci, et, lui voyant
» d'assez bonnes dispositions, j'en ai profité pour lui
» parler en faveur de nos Français ; l'effet de cette dé-
» marche a été qu'il a envoyé ordre aussitôt du Caïd de
» Bugie de faire venir la tartane française qui y est dé-
» tenue, avec des bois de construction dont on l'avait
» chargée de force, mais qu'il ne voulait pas qu'elle
» apportât que de gré, auquel cas le nolis lui serait payé
» à son arrivée en ce port ; et, s'adressant à moi, dans
» le temps qu'il ordonnait de faire la lettre, il me dit
» d'écrire au capitaine qu'il ne recevrait ici aucun mau-
» vais traitement ; on m'a fait connaître ensuite qu'il
» était dans le dessein de renvoyer tous les Français à
» leur bord, dès que le vaisseau Hollandais serait parti,
» parce qu'il croit que c'est le moyen de faire revenir
» plus promptement ses gens que d'écrire qu'on retient
» les Français à la chaîne ; du moins il y a des gens qui
» le lui inspirent, et aussi que la prise du chebek n'a été
» qu'un jeu joué pour avoir les onze chrétiens que ce
» bâtiment avait enlevé sur une barque Génoise ; il est

» fâcheux de ne pouvoir détourner le venin que répandent certaines langues.

» Le Dey m'a encore parlé dans cette visite du prix de ces onze chrétiens, et, qu'à ce défaut il y avait parmi les équipages Français de bons charpentiers et calfats qu'il retiendrait. J'ai répondu que j'espérais qu'il n'en viendrait pas là, et que vous feriez, messieurs, des efforts pour le rendre entièrement content et que notre nation lui prouverait toujours combien elle était sa sincère amie.

» Le Dey a cru devoir régler sa conduite en cette occasion sur des anciens exemples et de prétendues tromperies de notre part qu'il cite tous les jours; il appréhende d'être la dupe de nos promesses; c'est par rapport à tout cela qu'il est si obstiné et qu'il élude de se laisser convaincre de sa fausse prévention à l'égard de Monsieur l'Intendant de Toulon.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect toujours infini, Messieurs, — votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Alger, le 1 février 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint les certificats de Messieurs les Consuls et des Prêtres, Vicaires et administrateurs, regardant la santé; elle est très bonne ici, mais du côté de Tremessin, à des endroits qui ont communication avec ladite ville, il y a encore quelque reste de peste; mais c'est si peu de chose que j'espère de vous donner par première occasion des nouvelles d'une entière et parfaite fin; c'est à quoi je ne manquerai pas, la chose me paraissant de grande importance.

» J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

» Messieurs, — votre très humble et très-obéissant
» serviteur. »

« Alger, le 5 février 1742.

» MESSIEURS,

» Je désire fort que le vaisseau hollandais qui est
» reparti par un assez beau temps avec mes dépêches
» du premier de ce mois arrive bientôt à Marseille ;
» vous apprendrez, Messieurs, combien il est important
» que le chebek revienne au plutôt avec son équipage.
» J'aurai l'honneur de vous dire encore que des ennemis
» de notre nation et aussi des personnes qui ne profitent
» que dans les troubles ne cessent de mettre des doutes
» dans l'esprit du Dey, sur les assurances que je lui ai
» données du retour de ses soldats, pour lequel même
» je me suis rendu garant.

» Vous jugerez, Messieurs, par ce qui est déjà arrivé,
» ce qui en serait si ces doutes étaient confirmés par un
» trop long retardement du renvoi du chebek ; nos
» Français sont toujours dans le même état, si ce n'est
» qu'ils portent presque tous les chaînes en particulier.

» Monsieur de Salve a écrit à Monsieur l'Agent du
» Collo qu'on armait douze galiotes à Bizerte ; j'en ai
» fait part au Dey.

» J'ai lieu de croire qu'on fera ici un armement pour
» la côte au retour des chebeks qui sont en course ;
» j'aurai l'honneur de vous faire part des mouvements
» qu'il y aura à ce sujet par toutes voies ; je vous supplie
» de prévenir nos bâtiments corsaires d'user avec eux
» de ménagements et de politesses lorsqu'ils se rencon-
» treront, d'autant plus que le même objet est le sujet
» de leurs courses, à ce que je crois. Le Dey compte
» employer des pavillons amis pour envoyer en Levant

» faire des recrues ; on prépare pour cet effet les munitions de bouche.

» Le capitaine Gaudran, commandant une tartane, qui avait été détenu à Bugie, a été conduit en ce port par des soldats de la garnison du lieu ; à son arrivée, on lui a ôté le gouvernail et on l'a mis au rang des autres ; mais on lui a laissé son équipage à bord, auquel on a défense seulement de mettre pied à terre.

» J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien faire part à Messieurs les Directeurs de la Compagnie d'Afrique de l'armement qui se fait à Bizerte. »

« Alger, le 24 mars 1742.

» MESSIEURS,

» Je me trouve plus intrigué que jamais ; le Dey est très-mécontent, la Taïffe impatientée et nos ennemis sont multipliés à cause du retardement du chebek et de quelques lettres venues d'Italie de la part des Maures de cet équipage qui se plaignent de leur esclavage ; je n'ai pas un sol pour les dépenses de l'Échelle et pour subvenir à celles qu'occasionnent les équipages Français à la chaîne, et je suis, par dessus cela, dans une appréhension bien fondée d'un plus grand dérangement de nos affaires, si, dans la fin de la semaine prochaine, ce bâtiment n'arrive pas, comme vous me l'aviez fait espérer. Les capitaines Reboul et Causse voient s'apprêter contre eux ce qu'il craignaient, et on me menace moi-même de me faire porter la peine des mensonges dont on me taxe à l'égard des promesses et des assurances que j'avais données sur le prompt renvoi du chebek, dont j'ai répondu sur ma tête, en conséquence des lettres que vous m'aviez fait l'hon-

» neur de m'écrire, surtout le 13 du mois dernier ; peut-
» être, Messieurs, que cette lenteur ne provient que de
» la confiance que vous avez en ce qui a été écrit par
» Monseigneur le comte de Maurepas ; permettez que je
» vous désabuse, et que je vous dise que le Dey ne
» s'arrête et n'en croit que les effets et nullement les
» promesses.

» Il dit dans un temps qu'il ne relâcherait point les
» bâtiments français que le chebek ne fut de retour ;
» aujourd'hui il parle sur un ton plus haut ; au cas qu'il
» ne le voie pas bientôt, vous pouvez bien imaginer ce
» qui en sera.

» J'ai aussi l'honneur d'écrire à M. Pignon à ce sujet.

» Il serait à souhaiter que nous apprissions par quel-
» que voie l'entière délivrance des Maures, et que des
» lettres de leur part la confirmâssent, pour pouvoir
» détourner les coups que nous portent nos ennemis et
» particulièrement les Consuls d'Angleterre et de Suède,
» qui jettent les yeux sur la Compagnie, en cas d'une
» rupture qu'ils ne désirent pas moins que quelques Reïs,
» et de ces personnes qui profitent toujours dans les
» troubles et les agitations.

» J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Messieurs,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.